

**Question avec demande de réponse écrite E-003276/2018
à la Commission**

Article 130 du règlement

Jean-François Jalkh (ENF)

Objet: Situation migratoire en Europe

Le collège des commissaires vient d'adopter une proposition visant à tripler le budget consacré à la migration et à la sécurité des frontières extérieures pour la période du prochain cadre financier pluriannuel pour atteindre 34,9 milliards d'euros. En outre, la Commission propose d'assurer à l'agence Frontex environ 10 000 garde-côtes et garde-frontières, contre seulement 1 500 aujourd'hui. En outre, les États membres subissant une pression migratoire importante se répartiraient 4,8 milliards d'euros. Un Fonds asile et migration serait enfin doté de 10,4 milliards d'euros afin d'assister les États en matière d'asile, d'intégration, de lutte contre l'immigration illégale et de retour des personnes non admissibles à l'asile.

S'il ne s'agit pas de critiquer fondamentalement ces mesures de bon sens, j'invite la Commission à donner son avis sur des propositions complémentaires:

- la création de centres d'accueil de migrants à l'extérieur de l'Union, par exemple en Lybie, à but strictement humanitaire;
- l'interdiction aux navires d'ONG qui transitent en mer Méditerranée de transporter des migrants vers l'Europe aux motifs d'aide au séjour d'étrangers en situation irrégulière, de franchissement illégal et de substitution aux pouvoirs publics.

Enfin, quelle forme prendrait la création, comme le préconise la Commission, d'une agence pour l'asile?